Non à la dégradation des conditions d'accueil et de travail du CAS

Après la reprise en main du projet de conciergerie par l'administration,
Après les restrictions d'accès aux véhicules du pool dans le cadre des activités du MEL Team sport,
Le CAS a été informé récemment du projet de déménagement de ses locaux. Dans le cadre des discussions avec l'Administration, deux propositions ont été effectuées :

- **La 1ere proposition** relègue l'ensemble des agents au 2eme étage du R+14, dans des locaux mal éclairés, sans fenêtres et dans un environnement amianté, dont le désamiantage s'effectuera après installation dans les nouveaux locaux,

- **La seconde proposition** a pour conséquence de désorganiser le CAS en séparant les activités d'accueil et d'administration du CAS, l'accueil étant localisé au rez - de - chaussée à côté de l'accueil RH et la fonction administration, étant localisée au 2eme étage du R+14,

Nous considérons que ces propositions sont toutes deux inacceptables.

Elles se traduisent par une dégradation des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers.
C'est pourquoi nous demandons à l'Administration de la MEL de revoir sa proposition,
soit en maintenant la localisation actuelle, soit en proposant une localisation garantissant les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers.

Nom	Prénom	Service	Tel